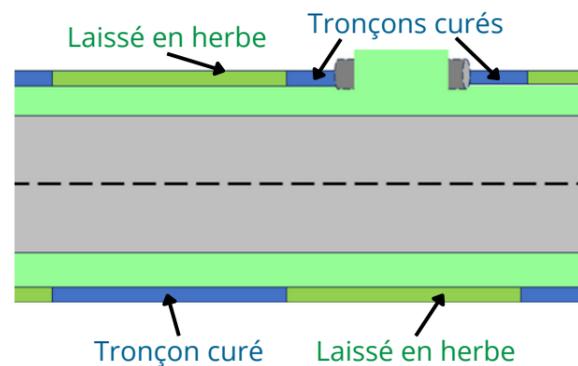
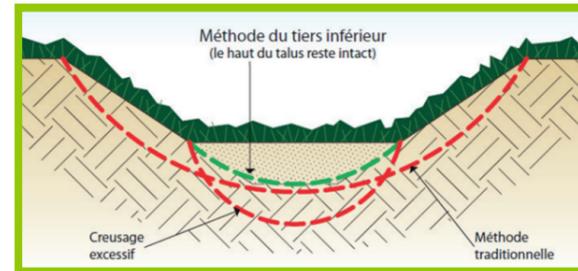


## Les pratiques à mettre en œuvre

- Tout propriétaire d'un fossé doit le maintenir en bon état de fonctionnement afin de permettre d'**assurer l'écoulement des eaux en respectant des principes qui contribuent à la qualité de l'eau** (prévention de l'érosion, etc.) **et des espèces sans aggraver les inondations** à l'aval ;
- Intervenir avec une **vision globale** de l'amont à l'aval
- Garantir la stabilité des berges avec des **pentés faibles** (inférieures à 2 pour 1), une **végétation bien installée** et une **profondeur adaptée** (< 60 cm à partir de la ligne de chaussée)
- Seul le fond du fossé est curé en employant la **technique du tiers inférieur**
- Envisager le curage en laissant des **tronçons** (20-30 mètres) **non curés en alternance**
- Quand le milieu est adapté, envisager l'emploi d'une **rigoleuse** qui cure superficiellement en projetant les matériaux dépourvus de cailloux
- En cas de curage permettant de retrouver les fonctions de drainage et d'infiltration du fossé, utiliser du matériel adapté (**godet trapézoïdal**)



## Contacts et ressources

Syndicat Chère Don Isac

1 allée du Rocheteur - 44 590 DERVAL

Tél. : 02 40 07 75 37 | [contact@cheredonisac.fr](mailto:contact@cheredonisac.fr) | [www.cheredonisac.fr](http://www.cheredonisac.fr)



DDTM44 - Département des Côtes d'Armor - OFB - SAGE Rance Frémur - Département du Gers - DDT41 - Département du Pas-de-Calais - Province du Québec



## Les fiches pratiques Les fossés : des réseaux hydrauliques à valoriser

- ▶ Constat - Définition - Réglementation
- ▶ Rôles & fonctions
- ▶ Bonnes et mauvaises pratiques
- ▶ Calendrier
- ▶ L'action du Syndicat Chère Don Isac

### Constat - Définition - Réglementation

L'entretien courant des fossés consiste à curer les matériaux accumulés ou à enlever les embâcles. Cet entretien courant ne nécessite pas de procédure administrative.

#### Cours d'eau ou fossé ?

La Loi sur l'Eau encadre le curage des cours d'eau. Pour vérifier si le réseau hydraulique concerné est un cours d'eau ou un fossé, veuillez consulter :

- le **Référentiel Unique Cours d'Eau (RUCE)** pour le Département de la Loire-Atlantique :

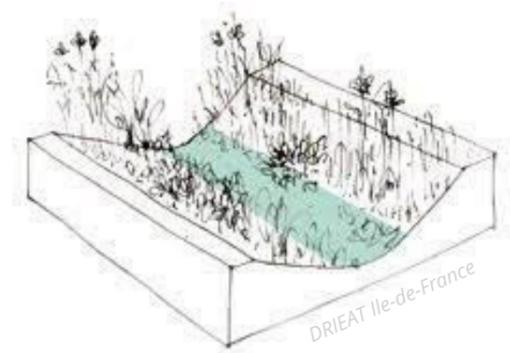


- les **cartographies d'inventaires** pour le département d'Ille-et-Vilaine :



- La plupart des fossés ont été surcreusés ;
- La qualité de l'eau est dégradée par le ruissellement ;
- Les fluctuations hydrauliques sont très fortes et rapides. Il coexiste sur les bassins aussi bien des périodes d'inondations rapides que des basses eaux (étiages) prononcées.

### Un fossé opérationnel



Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). Leur entretien doit être réalisé dans un souci de réduction des risques et de préservation de la qualité des eaux (articles L.215 du Code de l'Environnement).

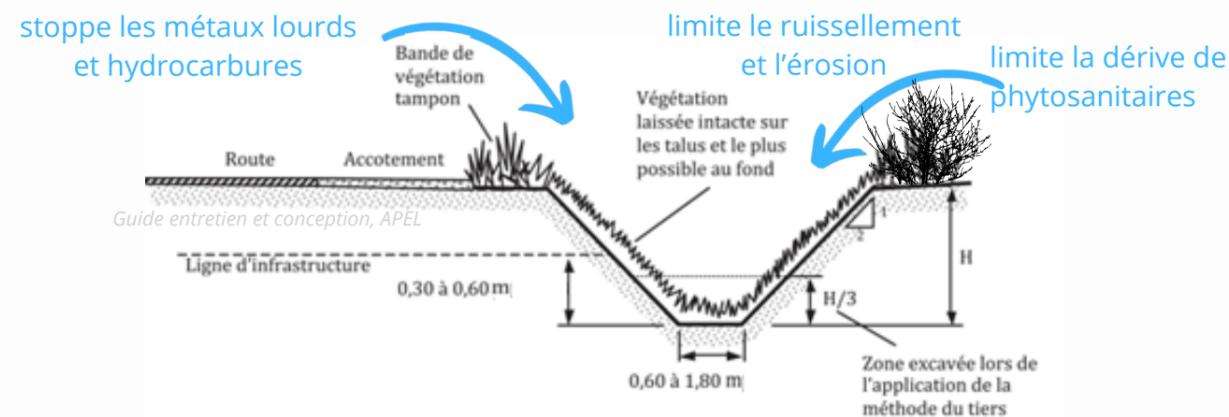
## Rôles et fonctions des fossés

**Hydrauliques :** limitation de l'érosion du talus, épuration des eaux de ruissellement par les fossés enherbés

**Structurelles :** Amélioration de la lisibilité du tracé routier, participation à la sécurité routière

**Écologiques :** Habitat d'espèces communes et patrimoniales

**Paysagères :** Embellissement, écran visuel



La présence d'herbe dans le fossé réduit le débit d'eau de 16% lors des phénomènes orageux et permet de tamponner l'eau en décalant le pic de crue d'1h ou 2h.

## Calendrier

	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	
Hydrologie : hautes eaux	[Ligne bleue haute]												
Hydrologie : étiage	[Ligne bleue basse]												
Cycles biologiques Flore			Sensibilité forte										
Cycle biologique Faune		Sensibilité forte											
Fossé : curage									Entretien				
Fossé : saignée									Entretien				
Fossé : dérasement								Entretien					
Cours d'eau : entretien du lit								Embâcles					
								Faucardage					
Cours d'eau : entretien des berges	Ripisylve (taille, élagage)									Ripisylve (taille, élagage)			

Entre novembre et mars, l'herbe ne pourra pas repousser pour limiter l'érosion et ralentir les eaux. Fort départ de sédiments par les pluies hivernales.

Lors des fauches tardives avec coupe haute (> 10 cm), exporter les résidus de fauche pour éviter qu'ils ne créent des embâcles en contre-bas.

## Gestion des fossés : se poser les bonnes questions

Nettoyer un fossé mal entretenu ? Curer et exporter les matériaux ?  
Recalibrer un fossé bouché ?

### Un principe : s'abstenir de curer

- L'entretien régulier consiste au **ramassage des embâcles susceptibles de perturber les écoulements** (feuilles, débris...), **élimination des atterrissements gênants** et **nettoyage des ouvrages de franchissement** (buses et grilles) pour prévenir la formation de bouchons hydrauliques. Lors de l'entretien des haies adjacentes, il est impératif d'évacuer (et valoriser, si possible) les produits de coupe afin d'éviter leur accumulation dans le fossé.
- En cas de besoin de curage avéré, **les sédiments issus du curage doivent être évacués**. Ils peuvent localement être utilisés pour la création d'un talus, sous réserve de l'accord du propriétaire (*attention, il est interdit de déposer ces produits en lit majeur ou en zone humide*).



### Repenser la notion de propreté

- La perception de la propreté est souvent subjective et doit être évaluée en tenant compte des impératifs de sécurité routière et des enjeux ruissellement. **Un équilibre est à trouver entre entretien excessif "pour faire propre" et évacuation de l'eau sans générer d'autres risques à l'aval**. Il est également **interdit de désherber chimiquement** sur et à moins de 1 mètre de la bordure des fossés, même à sec (arrêtés préfectoraux).



### Avoir une approche globale

- Un busage bouché fera dysfonctionner un fossé**. Un curage sera inefficace tant que la buse (*ancienne, de conception dépassée, de largeur insuffisante...*) reste en place ou en mauvais état. Les demandes de busage sont soumises à autorisation par la mairie. Il faut limiter les busages car ils concentrent les écoulements, piègent les sédiments et accentuent les inondations à l'aval.
- Ne pas rectifier ou recalibrer le fossé, ni en surcreuser le fond**.



#### Décapage de la végétation

- Augmentation du risque d'érosion, d'envasement et de la vitesse d'écoulement

#### Berges trop raides (>45°)

- Instabilité → effondrement augmentant l'envasement et le besoin d'entretien

#### Surcreusement du fossé (> 60 cm de profondeur par-rapport à la chaussée)

- Accentuation de l'évacuation et l'érosion et instabilité des berges



**L'opération d'entretien doit être adaptée en cas de présence d'espèces invasives** (jussies, Myriophylle du Brésil, Renouée du Japon...) ou **d'espèces protégées** (informer le SCDI et contacter la DDTM44).